

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 26 novembre 2021



**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2021-109**



La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 12 novembre 2021 relative aux informations suivantes :

- « Combien de personnes ont subi un préjudice corporel à la suite d'une première dose de vaccin contre la COVID-19;
- Combien de personnes ont subi un préjudice corporel à la suite d'une deuxième dose de vaccin contre la COVID-19;
- Combien de personnes sont décédées à la suite d'une première dose de vaccin contre la COVID-19;
- Combien de personnes sont décédées à la suite d'une deuxième dose de vaccin contre la COVID-19. »

L'Institut national de santé publique du Québec ne détient pas l'information que vous désirez obtenir et sous la forme demandée. L'Institut produit, à partir de systèmes appartenant au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), des rapports de vigie sur la vaccination où sont présentées les hospitalisations et les consultations pour une manifestation clinique inhabituelle (MCI) post-vaccin. Nous vous référons tout de même au tableau 14 du bilan du 12 novembre 2021 sur la vigie des activités de vaccination contre la COVID-19 et de suivi des couvertures vaccinales au Québec (document en pièce jointe) ainsi qu'à la page « [Données de vaccination contre la COVID-19 au Québec](#) » (section 3 – Manifestations cliniques inhabituelles) du site Web de l'Institut.

...2

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]

Julie Dostaler
Secrétaire générale

p. j. Avis de recours

Document

N/Réf. (correspondance) : 2021-8126